



domaine national de Chambord

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CONCERT DE TROMPE 2026

Le concert de trompe est organisé samedi 5 septembre 2026 à 19h30 par le Domaine national de Chambord, établissement public à caractère industriel et commercial (licences d'entrepreneur de spectacles : 001581 / 001584 / 001583), dans la cour du château de Chambord.

L'achat d'un billet par le client implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Article 1 – Tarifs

Le prix des billets est fixé comme suit :

- **Plein tarif** : 20 €
- **Tarif réduit** : 15 €

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, sauf dans les cas expressément prévus par les présentes conditions.

Article 2 – Tarif réduit

Le tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif lors du contrôle des billets :

- aux spectateurs âgés de 5 à 25 ans inclus ;
- aux détenteurs de la carte « abonnement 1 an » ;
- aux détenteurs de la carte « Grand Chambord » ;
- aux demandeurs d'emploi ;
- aux personnes en situation de handicap et un accompagnant ;
- aux bénéficiaires des minima sociaux.
-

Le justificatif correspondant devra impérativement être présenté lors du contrôle.

Article 3 – Gratuité

L'accès au concert est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans, à condition qu'ils soient assis sur les genoux d'un adulte accompagnateur.

Article 4 – Placement

Le placement est libre. Aucun siège n'est numéroté.

Article 5 – Modalités d'achat

Les billets peuvent être achetés :

- sur le site internet www.chambord.org ;
- par téléphone auprès du service de réservation : 02 54 50 50 40 ;
- aux billetteries du Domaine national de Chambord.

Article 6 – Retrait des billets

Les billets achetés auprès du service de réservation du Domaine national de Chambord peuvent être retirés à la billetterie du château jusqu'au jour du concert.

À la demande du client, ils peuvent également être envoyés par voie postale. Dans ce cas, les frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception seront facturés au client.

Article 7 – Validité et contrôle des billets

Pour être valable, le billet doit être présenté avec son coupon de contrôle lors du passage au contrôle d'accès. Tout billet présenté sans ce coupon sera considéré comme non valide.

Le billet doit également pouvoir être présenté à tout moment en cas de contrôle de sécurité.

- **E-billet** : il doit être imprimé lisiblement afin d'être présenté lors du contrôle.
- **M-billet** : le détenteur doit s'assurer que son appareil mobile dispose d'une batterie suffisante permettant l'affichage du billet.

Article 8 – Accès au site et horaires

L'ouverture des portes est prévue à **18 h 45**.

Le château fermant ses portes au public à 18 h, les personnes ne faisant pas partie du personnel du Domaine national de Chambord ne sont pas autorisées à demeurer dans l'enceinte du château entre l'évacuation des visiteurs et l'ouverture des portes pour le concert.

Les représentations commencent à l'heure indiquée sur les billets.

L'accès au concert n'est pas garanti en cas de retard supérieur à **15 minutes**. Afin de ne pas perturber le bon déroulement du spectacle, les spectateurs en retard ne pourront être admis qu'à un moment approprié (entre deux morceaux, lorsque les conditions le permettent).

Article 9 – Modification de la programmation

La programmation annoncée sur le site internet ou sur les supports de communication est susceptible de modifications.

Ces modifications ne peuvent donner lieu à aucun échange ni remboursement.

Article 10 – Accessibilité

Le concert est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 11 – Captation audiovisuelle

Le concert étant susceptible d'être filmé ou photographié, les spectateurs acceptent que leur image puisse être captée en tant que membre du public et utilisée, à titre gratuit, à des fins de communication ou d'exploitation, commerciale ou non.

Les spectateurs en seront informés à l'entrée du concert.

Article 12 – Règlement intérieur

Il est interdit de fumer dans la zone réservée aux spectateurs.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant la représentation.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du château, sauf exceptions prévues par la réglementation en vigueur (notamment chiens guides).

Article 13 – Conditions météorologiques, interruption ou annulation

Le concert se déroule **en extérieur, dans la cour du château**. Le public et les artistes ne sont pas abrités.

Le concert sera maintenu en cas de pluie si les conditions météorologiques permettent aux artistes de jouer dans de bonnes conditions.

En cas d'intempéries importantes ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler la représentation.

- Si l'interruption intervient avant l'entracte, la représentation pourra être reportée si une date de report a été prévue par l'organisateur.
- À défaut, ou en cas d'annulation après report, la valeur faciale du billet acheté en ligne (hors frais de commission) sera automatiquement recréditée sur le compte bancaire utilisé pour l'achat.

Pour les billets achetés auprès du service de réservation ou de la billetterie du Domaine national de Chambord, la demande de remboursement devra être adressée :

Service des publics

Château de Chambord

41250 Chambord

ou par courriel à **reclamations@chambord.org**, accompagnée d'une copie du ou des billets, dans un délai maximal d'un mois suivant la fin de l'événement.

Article 14 – Litiges

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

Article 15 – Données personnelles

Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du fichier clients du Domaine national de Chambord.

Ces données sont utilisées exclusivement dans le cadre de la saison culturelle du Domaine.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les spectateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.